

Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Le dix-sept septembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique PILLUT-BOISSIERE, Hervé GOUBERT, Eléonore FAWOUBO, Christine LE NAOUR, Alexandra AZZOPARDI, Robert LAFITE, Maxime TROMPIER, Stéphanie BRUN, Lucie BLANCHARD

Étaient excusés : Vincent DECORDE a donné pouvoir à Monique PILLUT-BOISSIERE, Jean-Michel MAZIER a donné pouvoir à Sylvaine SANTO, Gilles HATREL a donné pouvoir à Robert LAFITE, Eva GIGAN a donné pouvoir à Hervé GOUBERT

Secrétaire de séance : Christine LE NAOUR

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2024

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 2 juillet 2024.

B- Communications diverses :

Ajout d'une délibération supplémentaire :

Demande versement FAA fonctionnement - Métropole Rouen Normandie

Une carte de remerciements pour des condoléances adressées lors du décès d'un Roncherollais a été reçue.

Après un an d'expérimentation non concluante, le parking vélos installé près de l'école maternelle sera retiré dans les semaines à venir.

Laurence RENOU, Vice-Présidente de la Métropole Rouen Normandie chargée de la culture, a adressé un courrier de remerciements pour l'accueil du spectacle *Pling Klang* d'Etienne Manceau et Mathieu Despoisse dans le cadre du festival SPRING, 104 spectateurs ont été accueillis à cette occasion.

Lors du conseil métropolitain du 17 juin, a été voté la gratuité des transports pour les sorties scolaires. La volonté des élus est de permettre à tous les élèves fréquentant les écoles maternelles et élémentaires des communes du territoire, qu'elles soient dans la périphérie de la ville centre ou dans le secteur rural, d'avoir accès à des activités culturelles ou sportives, quel que soit le lieu où elles se déroulent.

En conséquence, plus particulièrement pour les petites communes qui n'ont pas accès directement aux lignes régulières, une somme de 150 000 € va être inscrite au budget 2025 pour financer cette mesure.

Cette dotation sera répartie sur les 45 petites communes en fonction du nombre d'habitants et viendra abonder la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), soit 2 500 € pour Roncherolles-sur-le-Vivier. Chaque année il sera demandé un bilan.

- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Il est consultable en version numérique sur le site internet de la

Métropole Rouen Normandie. Il fait état des indicateurs techniques et des indicateurs financiers. Une synthèse de 4 pages, publiée sur l'application communale PanneauPocket, est également disponible.

C - Délibérations

Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO :

Avenant n°1 - Marché de végétalisation de la cour des écoles - Lot n°4 - construction d'un préau

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n° 2 du conseil municipal du 16 juin 2020 relative à Délégations du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Un marché public de travaux relatif à la construction d'un préau dans la cour de l'école maternelle a été notifié le 26/05/2024 avec l'entreprise BOMATEC pour un montant initial HT de 55 988.18 €

Des modifications ont été nécessaires :

- Adaptation du préau suite à la découverte de réseaux lors du terrassement du chantier sur la zone du préau
- Mise à jour des quantités selon le devis (pièce jointe)
- Modification du délai d'exécution suite à l'intervention sur les vacances de la Toussaint pour la pose de la couverture et deux semaines en amont, en période occupée par les enfants.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 de la ville de Roncherolles-sur-le-Vivier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de conclure l'avenant n°1

L'avenant a une incidence financière sur le montant initial du marché :

Montant initial marché HT : 55 988.18 € Montant avenant HT : 10 000.00 €

Montant modifié marché HT : 65 988.18 €

TVA 20 % : 13 197.63 €

Montant modifié marché TTC : 79 185.81 €

- d'autoriser le maire à signer l'avenant ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°2 - Sylvaine SANTO :

Autorisation de signature - convention financière - Effacement des réseaux - rue de Bimare - Allée du Mont-Briseuil

Le plan pluriannuel d'investissement voirie de la commune prévoit la création d'un cheminement piétonnier rue de Bimare et la régénération de la chaussée.

Des travaux d'effacement des réseaux basse tension et télécommunication ainsi que les travaux de rénovation de l'éclairage public seront effectués dans ce cadre.

Le montant de ces travaux est estimé à 133 348,27 €HT soit 160 017,92 € TTC.

Ces travaux, souhaités par la Commune, participent à l'embellissement des espaces publics, et font l'objet d'un fonds de concours de la commune pour permettre leur réalisation.

La convention a pour objet de définir les modalités financières du fonds de concours de la Commune aux travaux d'effacement des réseaux basse tension et télécommunication de la rue de Bimare sur la section comprise entre la route départementale 15 et la rue la rue des trois fermes, ainsi que l'impasse du Mont Briseul.

La Commune apportera un fonds de concours au projet d'effacement des réseaux pour permettre la réalisation de ces travaux. Le montant du fonds est fixé à 63 912,84 €HT décomposé comme suit :

- Effacement réseau basse tension : 42 740,84 €HT
- Effacement réseau télécommunication : 21 172,00 €HT

Le fonds de concours de la commune sera ajusté en fonction des dépenses réelles sans pouvoir dépasser 50 % du montant hors taxe supporté par la Métropole.

Après avoir entendu, l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil municipal autorise Madame le Maire a signer la convention financière avec la Métropole Rouen Normandie.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO :

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants

Vu La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique,

Par délibération du 28 février 2019, la Métropole Rouen Normandie a constitué un groupement de commande pour l'achat d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique.

Les besoins identifiés par la Métropole dans le cadre de ce groupement de commande et dont le libre choix est laissé à chacun des membres, sont les suivants :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments,
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les installations :
 - d'éclairage public,
 - de Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT),
 - de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- Fourniture et acheminement d'énergies autres que l'électricité et le gaz naturel,
- Services en matière d'efficacité énergétique.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et peut permettre d'obtenir des tarifs préférentiels. Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'optimisation financière.

Il est dans l'intérêt de la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier d'adhérer à ce groupement de commandes.

Etant précisé qu'en égard à son expérience, la Métropole Rouen Normandie entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres. A ce titre, la Métropole Rouen Normandie assurera le financement des frais matériels exposés par le groupement, notamment les coûts d'impression, de publicité, de reproduction et, de manière générale, tout ce qui concourt à la passation des marchés publics.

Il appartient à la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier intéressée pour adhérer à ce groupement de commande d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, pour :

- Fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés ;
- Fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour les bâtiments ;

Approuve les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés en matière d'efficacité énergétique, annexé à la présente délibération, désignant la Métropole Rouen Normandie en tant que coordonnateur et l'habilitant à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Roncherolles-

sur-le-Vivier et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont Roncherolles-sur-le-Vivier est partie prenante,

Autorise Madame le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées.

Donne mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°4 - Sylvaine SANTO :

Parcelle A1201 : désaffectation puis déclassement du domaine public communal d'une emprise de terrain enherbée pour 38 m2 - cession, à titre gratuit, à Monsieur HA-NGOC Fabrice et Madame VALADAUD Rachel

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est propriétaire d'une parcelle de terrain nu cadastrée A1201, située à côté de la propriété de Monsieur HA-NGOC Fabrice et Madame VALADAUD Rachel. Cette parcelle avait été conservée, lors de la vente de la parcelle A1200 à l'ancien propriétaire, pour la création d'un cheminement. Depuis, la commune n'a pas poursuivi les acquisitions pour ce cheminement vers le centre du village. Cette parcelle, située en arrière du trottoir et enherbée, n'a pas été intégrée au domaine public de voirie car elle n'a aucun intérêt pour les piétons, celle-ci débouchant sur un terrain agricole privé.

En conséquence, après matérialisation et constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public peut être prononcé. Monsieur HA-NGOC Fabrice et Madame VALADAUD Rachel ont demandé à la commune la rétrocession de cette parcelle, afin de retrouver une limite cohérente de leur propriété. Cette cession est proposée à titre gratuit. A titre d'information, la valeur vénale de cette parcelle est estimée à 1 140.00 €. L'avis des Domaines n'est pas requis au regard du montant. Il est proposé d'une part, de prononcer, le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée A1201, située 142 allée du Chêne Henry et, d'autre part, d'approuver sa cession, à titre gratuit, à Monsieur HA-NGOC Fabrice et Madame VALADAUD Rachel. La régularisation interviendra par acte notarié aux frais des acquéreurs.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Rapport à la délibération n°5 - Sylvaine SANTO :

Demande versement FAA fonctionnement - Métropole Rouen Normandie

Le Fonds d'Aide à l'aménagement en Fonctionnement - « FAA Fonctionnement » a pour objectif de contribuer à alléger les charges des Communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains lorsque ces dernières doivent faire appel à des prestations extérieures sous forme de location de matériel spécifique et d'une prestation humaine.

Dans ce cadre, les dépenses concernées par cette aide :

- Location de matériels, taille des haies et talus : 7 329.41 €

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter la Métropole Rouen Normandie pour le versement des crédits maximum disponibles au titre du Fonds d'Aide à l'Aménagement en fonctionnement pour l'opération ci-dessus.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Interventions des conseillers municipaux :

Monique PILLUT-BOISSIERE indique que la rentrée des classes s'est bien passée. La fin des travaux de végétalisation de la cour des écoles et la construction d'un préau est estimée aux alentours de la Toussaint.

Effectifs des écoles :

En maternelle : 43 élèves, 1 tout-petit, 12 petits, 18 moyens et 12 grands répartis en deux classes (21 élèves dans la classe des petits, moyens et 22 élèves dans la classe des moyens-grands)

En élémentaire : 67 élèves, 16 CP, 12 CE1, 18 CE2, 14 CM1 et 7 CM2 répartis en trois classes (22 CP/CE1, 24 CE1/CE2, 21 MC1/CM2)

Robert LAFITE expose que le marché organisé par les Ronches a rencontré un franc succès. La présentation du projet maraîchage a retenu l'attention de beaucoup de monde. Une assemblée générale aura lieu afin de lancer la participation personnelle.

Lucie BLANCHARD explique que le forum des associations a été décevant, peu d'adhérents et peu de visiteurs. Il est envisagé de proposer une nouvelle formule aux présidents des associations.

Le repas des anciens aura lieu le 14 décembre 2024 à 12h à la Pépinière.

Dates à retenir :

Jeudi 19 septembre : 17h30 en mairie, réunion du Comité de rédaction du journal communal « Les Ronches »

18h30 à La Pépinière, réunion de préparation de l'animation « Le jour de la nuit »

Lundi 23 septembre : 10h à la bibliothèque municipale l'Hirondelle, réunion avec les bénévoles

Mardi 24 septembre : 18h en mairie, pot de départ pour Clara

Mercredi 25 septembre : 10h30 aux écoles, réunion de chantier

14h en mairie, réunion avec le service Énergies Métropole pour un bilan des projets sur les bâtiments communaux

Jeudi 26 septembre : séminaire « Villes et habitats durables » à Val-de-Reuil organisé par la DDTM27, intervention de Robert Lafite pour l'éco quartier de la commune

Samedi 28 septembre : 10h/14h à la salle La Grange et sur le terrain, journée portes ouvertes organisée par le réseau Habitat Participatif Normand et la commune pour le projet de la friche Bimare
20h à la salle La Pépinière, soirée « Crêpes Party » organisée par le Comité des Fêtes et de l'Animation

Lundi 30 septembre : réunion de l'Assemblée des communes sur la révision du ScoT-AEC-PLUi (participation de Robert Lafite)
17h et 18h, réunions du Bureau puis du Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Mercredi 2 octobre : 18h30 au parking de l'allée des Pommiers, rencontre avec les habitants des allées des Pommiers-Bouton d'Or-Acacias-Aubépine pour une présentation du futur éclairage photovoltaïque de leur quartier (en présence d'un agent du Pôle de Proximité Plateaux Robec)

Samedi 5 octobre : 14h à 16h30 à la salle La Grange, animation « Modelage d'Halloween » du Conseil Municipal des Jeunes

Mercredi 9 octobre : 14h aux écoles, réunion de chantier

Jeudi 10 octobre : 11h en mairie, réunion avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de la Métropole Rouen Normandie pour le projet de la friche Bimare

Samedi 12 octobre : 20h/23h à la salle La Pépinière, animation « Le jour de la nuit » organisée par la Commission environnement

Lundi 14 octobre : 9h30 aux écoles, exercice pour le PPMS
15h en mairie, réunion avec la direction du Pôle de Proximité Plateaux Robec pour un point d'étapes du plan pluriannuel d'investissement

Mercredi 16 octobre : 13h30 en mairie, réunion du Conseil Municipal des Jeunes
14h30 à la bibliothèque municipale l'Hirondelle, atelier décoration ouvert aux enfants (sur inscription)

Samedi 19 octobre : 11h en mairie, cérémonie de mariage célébré par Monique Boissière et Christine Le Naour

Samedi 19 octobre au lundi 4 novembre matin : vacances scolaires de la Toussaint

Mardi 5 novembre : 19h en mairie, réunion du Conseil municipal suivi d'un bureau municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.